



VERSION

Version 2 — septembre 2026

HORAIRES

08h30 – 12h00

13h00 – 16h30

DURÉE

7 heures — 1 jour

MODALITÉ

Présentiel — inter-entreprises ou intra (dans vos locaux)

PUBLIC VISÉ

Porteurs de projet de création de micro-crèche et gestionnaires nouvellement installés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Porter un projet de création ou d'ouverture récente d'une structure d'accueil du jeune enfant.

EFFECTIF

Selon la capacité de la salle — précisé à la confirmation de la journée

INTERVENANT(E)

Mickaël Fournier — formateur, gestion et direction de structures d'accueil du jeune enfant

contact@academie-tamarin.re

PROGRAMME DE FORMATION

Créer sa micro-crèche — du projet à l'ouverture

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la journée, le stagiaire sera capable de :

- Situer son projet dans le cadre réglementaire de l'accueil du jeune enfant : régime d'autorisation, rôle de la PMI, Service public de la petite enfance.
- Identifier les étapes, les interlocuteurs et les délais d'un projet de création, et en construire le calendrier.
- Déterminer les conditions d'implantation et d'aménagement des locaux : surfaces, sécurité, accessibilité, avis et visites de conformité.
- Constituer le dossier d'autorisation à déposer auprès du service de PMI et en repérer les points de vigilance.
- Rédiger les éléments structurants du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
- Distinguer les modèles de financement PSU et PAJE-CMG et mesurer leurs effets sur le modèle économique.
- Construire un budget prévisionnel et calculer le taux de remplissage nécessaire à l'équilibre.
- Identifier les obligations d'encadrement et de qualification applicables à l'ouverture et en déduire ses besoins de recrutement.

Contenu et déroulé pédagogique

Matinée (08h30 – 12h00) — Le cadre et le chemin du projet

- Accueil, présentation des projets de chacun et recueil des attentes — 0h30
- Le cadre applicable : régime d'autorisation des micro-crèches, rôle de la PMI, Service public de la petite enfance — 1h00
- De l'idée à l'ouverture : les étapes, les interlocuteurs, les délais et le calendrier réaliste d'un projet — 1h00
- Les locaux : implantation, surfaces, sécurité, accessibilité, avis et visites de conformité — 1h00

Après-midi (13h00 – 16h30) — Le dossier et le modèle économique

- Le dossier d'autorisation : pièces attendues, points de vigilance, erreurs les plus fréquentes — 1h00
- Projet d'établissement et règlement de fonctionnement : les attendus du service de PMI — 1h00
- Modèle économique : PSU ou PAJE-CMG, tarification, taux d'occupation, budget prévisionnel et seuil d'équilibre — 1h00
- L'équipe à l'ouverture : direction, qualifications et taux d'encadrement ; plan d'action individuel, évaluation des acquis (QCM) et clôture — 0h30

Méthodes, moyens et évaluation

Méthode active et participative : apports réglementaires illustrés, étude de cas d'un projet réel (anonymisé), atelier « calendrier de projet » et atelier « budget prévisionnel » sur trame fournie.

La journée réunit des porteurs de projet : les échanges entre pairs et le partage des difficultés rencontrées font partie intégrante de la méthode.

Support pédagogique et trames de travail remis à chaque participant ; salle équipée d'un vidéoprojecteur. Cette journée informe sur le cadre applicable : elle ne confère aucune qualification et ne dispense pas des conditions de diplôme et d'expérience exigées pour exercer la fonction de direction d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Académie Tamarin

SAS au capital de 1 000 € — 5 rue Marie Caze 97438 Sainte-Marie

SIRET : 106 658 222 00018 – APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973823897 auprès du préfet de région de Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Organisme certifié Qualiopi — certificat n° 950411-2. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION.

Évaluation : questionnaire de positionnement en amont ; évaluation des acquis en cours et fin de formation (QCM et mise en situation) ; émargement par demi-journée ; questionnaires de satisfaction à chaud ; attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à l'issue.

Délai d'accès : inscription à finaliser au plus tard 11 jours ouvrés avant le démarrage, sous réserve des délais propres au financeur. Accessibilité : locaux et pédagogie adaptables aux personnes en situation de handicap — référent handicap : M. Idriss Marlin (contact@academie-tamarin.re).



Académie Tamarin

SAS au capital de 1 000 € — 5 rue Marie Caze 97438 Sainte-Marie
SIRET : 106 658 222 00018 – APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973823897 auprès du préfet de région de Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Organisme certifié Qualiopi — certificat n° 950411-2. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION.